

Rapports de MM. les inspecteurs d'écoles 1893-94

GLANURES

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport d'inspection des écoles de mon district pour l'année 1893-94.

J'ai eu à visiter, cette année, 138 écoles élémentaires et 13 écoles modèles sous contrôle, outre une école élémentaire, 2 écoles modèles et une académie indépendantes; en tout, 155. Toutes ces institutions sont catholiques, moins les 2 écoles élémentaires protestantes de Métis, comté de Matane.

L'enseignement y a été donné par 45 religieuses de divers ordres et par 25 institutrices laïques munies du brevet d'école modèle, 57 du brevet d'école élémentaire et 64 ont encore enseigné sans s'être conformées à la loi et aux règlements du conseil de l'Instruction publique, c'est-à-dire, sans diplômes. C'est une augmentation de 12 sur l'année dernière.

Cet état de choses est peu encourageant et d'autant moins que, si j'en juge par le nombre extraordinaire de demandes de certificats pour enseigner sans diplômes qui m'arrivent tous les jours, le chiffre des non diplômées sera encore plus grand dans mon prochain rapport.

Cet abus de la tolérance de l'autorité que l'on fait dans presque toutes les municipalités de mon district est tel que près de la moitié des écoles sont confiées à de toutes jeunes filles qui n'ont ni la science, ni aucune des aptitudes nécessaires pour diriger avec avantage une école quelconque.

Je vois ici autour de moi, sans emploi, plusieurs institutrices munies de diplômes et qui ont déjà donné des preuves de leurs aptitudes pédagogiques, dont deux sont porteurs du brevet d'école modèle obtenu à l'École normale Laval, tandis qu'on a préféré engager des jeunes filles sans diplômes.

Quand on voit que le Conseil de l'Instruction publique a poussé l'indulgence jusqu'à permettre aux jeunes institutrices de se présenter devant les bureaux d'examineurs à 16 ans, je crois qu'il est temps de mettre le holà, et de décréter que nul n'enseignera sans

s'être soumis aux exigences de la loi. Il s'en suivrait peut-être que quelques écoles resteraient fermées d'abord, mais il en résulterait un grand bien dans la suite.

J'ai toujours dit à tous ceux que cela concernait qu'il vaut mieux ne pas avoir d'écoles que d'en avoir qui ne donnent aucun résultat. En effet, que peuvent enseigner des jeunes filles qui, me demandant des certificats de capacité, commettent presque autant de fautes qu'elles écrivent de mots? Je suis convaincu que la bonne lecture et les principes d'une bonne écriture leur sont entièrement inconnus.

Vous avez pu constater, Monsieur le Surintendant, par mes bulletins d'inspection, que la plupart des maisons d'école de mon district sont trop petites et que les salles de classes n'offrent pas la capacité voulue eu égard au nombre d'élèves qui les fréquentent, c'est-à-dire 150 pieds cubes pour chacun.

J'ai déjà fait remarquer, dans mes rapports précédents, que les emplacements de maisons d'école sont bien trop petits et que l'on y érige ces maisons sur le bord immédiat du chemin; ce qui est un grand inconvénient sous plusieurs rapports.

D'après ce qui précède, je ne puis dire, d'une manière générale, que l'Instruction soit en grande voie de progrès dans mon district.

D. BEGIN, *Rimouski.*

Centième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, tenue le 24 et le 26 janvier 1895

(Suite)

M. l'abbé Bourassa a été vivement applaudi. Je puis l'assurer d'avance de l'entière reconnaissance des membres de l'Association, d'avoir bien voulu rappeler à l'auditoire nombreux et choisi qui l'a écouté et suivi avec beaucoup d'intérêt, la mémoire de celui à qui l'Association des Instituteurs doit son existence, et qui en fut l'âme pendant nombre d'années.

Cette belle et instructive séance s'est ter-